



P 2095

ID

5664

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Votre pétition 2095 – Rajout d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées dans toutes les communes du pays du Luxembourg qui disposent d'assez de place dans leur toilette existante et qui va permettre aux familles de pouvoir changer la protection de la personne non autonome en toute dignité

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Pétition 2095 – Rajout d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées dans toutes les communes du pays du Luxembourg qui disposent d'assez de place dans leur toilette existante et qui va permettre aux familles de pouvoir changer la protection de la personne non autonome en toute dignité

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 mars 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 2095

Intitulé de la pétition:

Rajout d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées dans toutes les communes du pays du Luxembourg qui disposent d'assez de place dans leur toilette existante et qui va permettre aux familles de pouvoir changer la protection de la personne non autonome en toute dignité

But de la pétition:

Les personnes non autonome ont le droit de se faire changer leur protection en toute dignité et non pas à même le sol car pour le moment aucune toilette handicapée dispose d'une banquette rabattable murale à l'exception de la commune de Kayl et de Remich qui en pris conscience de l'intérêt de cette démarche. Ce sont les 2 seules communes qui ont fait installer une banquette rabattable murale dans leur toilette handicapée public à ce jour ! Les autres communes doivent prendre l'exemple ce qui permettra une meilleure inclusion de ses personnes.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Toute personne non autonome a le droit de se faire donner les soins hygiénique indispensable dans la vie et la mobilité de tout les jours. Tout le monde un jour peut devenir dépendante d'une autre personne et ne plus être autonome et c'est dans l'intérêt de tout le monde que ses banquettes rabattables murales soient installés dans toute les toilettes handicapés public pour les personnes qui ont besoin maintenant et pour les autres qui en auront besoin dans le futur !

Dépôt: le 02.11.2021 à 14:10

Pétitionnaire: Fernand Boria